



DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Sainte-Savine

SEANCE DU 8 juin 2026

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
33	29	29 + 4 pouvoirs

Date de convocation
2 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le huit juin à dix-huit heures trente, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, SALLE du CONSEIL MUNICIPAL - Hôtel de Ville, 1er étage, sous la présidence de **Arnaud MAGLOIRE**, maire.

Présents : **MAGLOIRE Arnaud, FERNANDEZ Sophie, HENNEQUIN Virgil, CATERINO Marie-Laure, BLANCHOT Bastien, CHAUDET Martine, BERNIER Romain, BEHL Frédérique, MENERAT Thierry, PIAT Isabelle, RIBAILLE Cécile, ARNAUD Adrien, SINGEVIN Pascal, CLERGEAT Pascaline, GRENIER Pascal, PROTAT Anne-Lucy, THIBAUT David, KACEMI Farida, MARTIN Antoine, BARDET Alice, ASCENSO Mickaël, DUGARD Sophie, POUZIN Jean-Michel, BERGERET Fanny, RENNESSON Arnaud, MOUZON Valentin, SABATINO Anne, BEAUFILS Luc, COLLOT-TOUZÉ Nelly.**
Représentés : **HUART Gérald pouvoir donné à MAGLOIRE Arnaud, TIEDREZ Valérie pouvoir donné à BEHL Frédérique, GAUTHERIN Tristan pouvoir donné à BLANCHOT Bastien, GULTEKIN Gülcan pouvoir donné à HENNEQUIN Virgil.**

Madame BARDET Alice a été nommée secrétaire de séance

Objet : **Subvention exceptionnelle ASPTT**
N° de délibération : **20260608_04**

Rapporteur : Virgil Hennequin

Le Conseil Municipal, par sa délibération du 26 février 2026 autorise les associations à déposer leur demande de subvention exceptionnelle jusqu'au 31 octobre 2026.
L'association ASPTT TROYES CYCLISME a déposé, en date du 4 avril 2026, une demande de subvention exceptionnelle de **250 €** pour l'organisation de courses cyclistes à destination des écoles de cyclisme (enfants âgés de 5 à 12 ans), le dimanche 28 juin dans le quartier du Hamelet.
Après étude de la demande, la Commission Culture – Animation de la vie locale - Sport propose d'octroyer une aide financière **à hauteur de 50% des frais d'organisation de l'événement, dans la limite de 200 €,** à destination de l'association pour ce projet.

- Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **à l'unanimité**, décide de :
- Valider l'attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association ASPTT TROYES **à hauteur de 50% des frais d'organisation de l'événement dans la limite de 200 €,** pour l'organisation de courses à destination de écoles de cyclisme, le 28 juin 2026 ;
 - Autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à faire les démarches nécessaires et à signer toutes pièces utiles.

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
29	4	33	0	0	0

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Affiché le 9 juin 2026
Pour extrait conforme
Arnaud MAGLOIRE, maire

Arnaud MAGLOIRE
2026.06.11 14:52:01 +0200
Ref:11187847-16876998-1-D
Signature numérique
le Maire